

SCIENCE & VIE

VOUS PRÉSENTE

DU 3 AU 12 OCTOBRE 2016

- SANTORIN • LES CYCLADES
- ATHÈNES • LES MÉTÉORES

La croisière des grands explorateurs

ET DES DÉCOUVERTES SCIENTIFIQUES

RENSEIGNEMENTS & RESERVATION

01 41 33 59 60

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 18H

Avec la présence EXCEPTIONNELLE de :

Jean Louis Etienne

Yves Coppens

Françoise Gaill

La croisière des grands explorateurs

ET DES DÉCOUVERTES SCIENTIFIQUES

Un plateau d'invités prestigieux et des conférences passionnantes

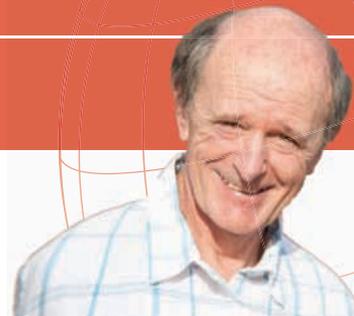
sur le thème des exploits, des plus grandes découvertes scientifiques et de l'adaptation du vivant en milieu extrême ! Venez partager des moments inoubliables avec ces femmes et ces hommes aux carrières hors du commun.

RENSEIGNEMENTS & RESERVATION

01 41 33 59 60

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 18H

Expéditions



Jean-Louis Etienne*

Docteur en médecine, interne en chirurgie, spécialiste de nutrition et de biologie du sport, Jean-Louis Etienne multiplie les exploits ! Il a participé à de nombreuses expéditions en Arctique et Antarctique, à la course autour du monde avec Eric Tabarly. Premier homme à atteindre le pôle Nord en solitaire, il réussit ensuite la plus longue traversée de l'Antarctique jamais réalisée en traîneaux à chiens : 6 300 kilomètres. Infatigable défenseur de la planète, il mène des expéditions à vocation pédagogique pour faire connaître les régions polaires. En avril 2010, il réussit la première traversée de l'océan Arctique en ballon rozière. Sa prochaine expédition sera une circumnavigation de l'Antarctique

à bord du Polar POD, pour explorer l'immense océan Austral encore méconnu. Ecrivain, conférencier, pédagogue, il anime des rencontres sur l'environnement et le climat de la Terre.

L'Arctique : nouvel Eldorado ?

La région du pôle Nord est particulièrement touchée par le réchauffement climatique. Tous les ans, à la fin de l'été, les images satellites montrent l'étendue croissante de la fonte de la glace de mer qui recouvre l'océan Arctique. On entend souvent dire que cette régression estivale de la surface de la banquise ouvre la voie à l'exploitation du gaz et du pétrole, ainsi qu'à l'ouverture de nouvelles voies navigables. Le réchauffement climatique ferait-il de l'Arctique un nouvel Eldorado ? Pas si sûr.

Médecin explorateur : parcours de vie

Jean-Louis Etienne mène de nombreuses expéditions en Himalaya, au Groenland, en Patagonie ; il prend part sur *Pen Duick VI* à la course autour du monde comme équipier d'Eric Tabarly (1977-78). En 1986, tirant lui-même son traîneau pendant 63 jours, il est le premier homme à atteindre le pôle Nord en solitaire, une expédition qui ouvrira sa trajectoire, entièrement dédiée à l'exploration des régions polaires. A bord du voilier polaire *Antarctica* (aujourd'hui baptisé Tara) il mène des expéditions à vocation pédagogique pour faire connaître les régions polaires et comprendre le rôle qu'elles jouent sur la vie et le climat de la terre. Un parcours de vie singulier qu'il nous racontera.



Découvertes



Yves Coppens*

Professeur au Collège de France, membre de l'Académie des Sciences, Yves Coppens est l'un des plus grands spécialistes de l'évolution humaine. Homme de terrain, paléanthropologue, il a entrepris de nombreux chantiers de fouilles fructueuses en Afrique (découvertes d'ancêtres de l'homme au Tchad, au Kenya et en Ethiopie dont Lucy), en Europe et en Asie (découverte de mammoth et de rhinocéros laineux dans la toundra sibérienne). Homme de réflexion, il est le père de plusieurs théories sur les origines de l'homme.

L'exploration paléontologique de terrain, prospection et fouille

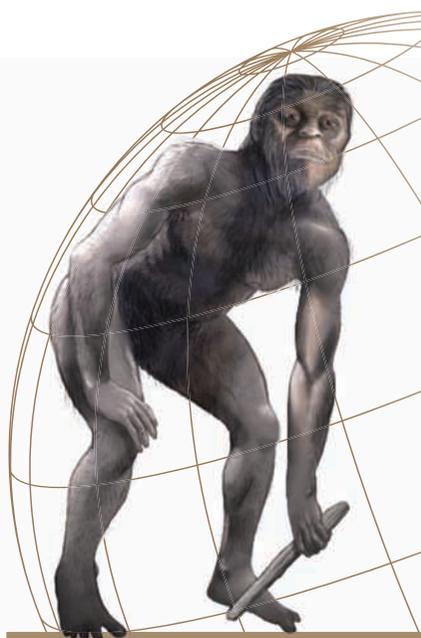
Un travail d'orfèvre ! Armé de patience et d'outils, le paléontologue voyage dans le temps en déterrant des ossements et des fossiles enfouis dans des roches ou dans des sédiments géologiques. L'exploration se fait en plusieurs étapes. Après un travail éprouvant de creusage, le paléontologue doit minutieusement dégager la surface afin que les contours du fossile apparaissent enfin. Il confectionnera ensuite une coque de plâtre dans laquelle le fossile restera enfermé dans sa gangue de roche jusqu'à son arrivée au laboratoire. Mais la météo n'est pas toujours clémente, ce qui oblige parfois les paléontologues à fermer les sites pendant des semaines voir des mois...

L'exploration paléontologique de laboratoire, préparation, étude, interprétation

Après avoir recueilli ses trouvailles, le paléontologue passe à l'exploration de laboratoire. Il est alors amené à identifier, nommer, décrire et classer l'objet en mobilisant de nombreuses connaissances : scientifiques, anatomiques, biologiques ou encore géologiques.

Les aventures de l'exploration

Yves Coppens mène ses premières expéditions en Afrique à partir de 1960 et sa première découverte est le crâne d'un hominidé l'année suivante à Yaho. Par la suite, il monte d'autres expéditions en collaboration internationale avec l'Éthiopie (vallée de l'Omo et bassin de l'Afar) ainsi que des missions nombreuses en Algérie, en Tunisie, au Maroc, en Mauritanie, en Afrique du Sud, en Indonésie, aux Philippines, en Chine, en Sibérie, en Mongolie. Retour sur les aventures de Lucy !



Explorations



Françoise Gaill*

Directeur de recherche au CNRS, spécialiste des organismes marins, cette scientifique s'intéresse plus particulièrement aux environnements profonds et à l'adaptation du vivant aux milieux extrêmes. Françoise Gaill a effectué de nombreuses campagnes océanographiques internationales et a conçu, avec son équipe, des outils spécifiques afin d'étudier les organismes marins profonds. Françoise Gaill coordonne actuellement le conseil scientifique de la Plateforme océan et climat. Elle est également présidente du conseil stratégique et scientifique de la Flotte océanographique française et préside le Comité pour la recherche marine, maritime et littoral du Conseil National de la Mer et des Littoraux. Elle a participé aux travaux de l'ESF, la fondation européenne de la science, et à ceux de plusieurs organisations internationales dont les Nations Unies.

Les interactions océan et climat

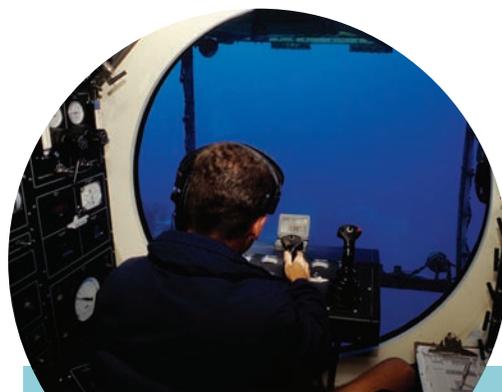
Si les conséquences du changement climatique sont bien connues sur les zones immergées, on connaît moins celles qui concernent l'océan. Que savons-nous du rôle de l'océan dans le climat et quels sont les impacts du changement climatique sur les océans seront des questions abordées au cours de la conférence.

L'océan profond : quels enjeux aujourd'hui

Les couches superficielles de l'océan sont l'objet de recherches croisées tant du point de vue de la physique et de la chimie de l'eau de mer que de la biodiversité et des ressources vivantes. On connaît moins l'océan profond qui reste aujourd'hui un enjeu de connaissance dont on abordera les aspects les plus marquants.

Adaptations aux milieux extrêmes

Comment le vivant peut-il s'adapter à des environnements à priori défavorables au fonctionnement de la vie est un problème qui est apparu avec la découverte des sources hydrothermales des dorsales océaniques. L'histoire de cette découverte sera retracée avec un point sur ce que nous savons aujourd'hui.



SCIENCE & VIE

Découvrez les **monastères perchés** de la région des **Météores** ; revivez l'histoire de la Grèce antique en explorant la capitale **Athènes** ; de **Santorin** à **Héraklion**, succombez au charme et à la beauté des îles grecques ; admirez les merveilles byzantines de **Théssalonique** et **Monemvasia**. Un itinéraire époustouflant !



JOUR	DATES	ESCALES	ARRIVÉE	DÉPART
1	Lundi 3 octobre 2016	THESSALONIQUE		EMBARQUEMENT
2	Mardi 4 octobre 2016	THESSALONIQUE		19h00
3	Mercredi 5 octobre 2016	VOLOS	07h00	17h00
4	Jeudi 6 octobre 2016	MYTILÈNE	08h00	18h00
5	Vendredi 7 octobre 2016	SYROS	06h00	14h00
6	Samedi 8 octobre 2016	LE PIRÉE	07h00	23h00
7	Dimanche 9 octobre 2016	MONEMVASIA	07h30	15h00
8	Lundi 10 octobre 2016	SANTORIN	07h00	15h00
9	Mardi 11 octobre 2016	HÉRAKLION	07h00	
10	Mercredi 12 octobre 2016	HÉRAKLION	DÉBARQUEMENT	

Les horaires des escales sont donnés à titre indicatif.

- ### LES POINTS FORTS DE LA CROISIERE
- Une thématique passionnante, entre exploits et découvertes
 - Des moments de partage inoubliables avec de prestigieux invités
 - Un itinéraire riche de découvertes
 - Un navire de 260 cabines seulement

JOUR 1 - THESSALONIQUE

Lundi 3 octobre 2016 - Embarquement

Vol spécial ou régulier pour Thessalonique
(en provenance de PARIS ou MARSEILLE)

À l'arrivée, transfert et installation à bord du M/S Astoria.

SPÉCIAL SCIENCE&VIE

Réunion de présentation du programme exclusif de votre croisière. Nuit à quai.

JOUR 2 - THESSALONIQUE

Mardi 4 octobre 2016 - Départ 19h

Deuxième port de Grèce, Thessalonique est connue de par le monde pour la beauté de ses églises byzantines, son histoire et sa diversité culturelle. Vous profiterez de sa longue promenade en front de mer menant à la tour blanche, emblème de la ville. En remontant vers la ville haute et ses remparts, vous déambulerez dans un labyrinthe de ruelles au style ottoman. Arrivés sur les hauteurs, vous pourrez admirer la vue spectaculaire de la baie. La visite du monastère Vlatadon, classé au patrimoine culturel de l'Unesco, vous apportera un moment de calme. Faites une escale au marché central Kapani où se mêlent les saveurs venues d'orient.



Visite de Thessalonique

Seconde ville et second port de Grèce, son histoire extrêmement riche se manifeste dans la diversité de son patrimoine : paléochrétien, byzantin, ottoman... Visite des églises Aghios Dimitrios et Aghia Sophia, l'Arc de Galère, la tour blanche, emblème de la ville, les fortifications et la ville haute. **Prix : 50 €/pers.**

OU

Verghina

Sur le site de cette ancienne capitale ont été mis au jour, en 1977, de riches tombeaux macédoniens ornés de fresques. Découverte de ces peintures et visite du fascinant musée où sont exposés trésors et objets provenant des tombes royales. **Prix : 60 €/pers.**

OU

Pella

La ville natale d'Alexandre le Grand a supplanté Verghina au IV^e siècle av. J.-C., comme capitale de la Macédoine. Visite du site témoignant de la prospérité de la ville antique : agora, sanctuaires, demeures richement décorées... Le musée expose les plus beaux objets mis à jour par les fouilles dont une très belle collection de mosaïques et de stèles. **Prix : 60 €/pers.**

JOUR 3 - VOLOS

Mercredi 5 octobre 2016 - 7h / 17h

Située au pied du Mont Pélion, Volos est le port d'accès le plus proche pour atteindre la région des Météores, célèbre pour ses monastères vertigineux, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. La cité antique d'Iolkos, rendue célèbre par l'expédition de Jason à la recherche de la toison d'or, est aujourd'hui la ville de Volos. Vous découvrirez cette ville à travers son industrie reconvertie en lieux de culture et de loisirs. Vous pourrez flâner le long de la promenade aménagée bordant la mer avant d'arriver à l'église d'Agios Konstantinos.

Les Météores (journée entière, déjeuner inclus)

Les monastères des Météores, « Monastères suspendus au ciel », sont un haut lieu du monachisme orthodoxe. Le site est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Athanase fonda le Grand Météore avec plusieurs de ses fidèles, suivi par d'autres communautés qui occupèrent les rochers. Visite de deux monastères dont celui du Grand Météore ou de la Transfiguration. **Prix : 125 €/pers.**

OU

Volos et le Mont Pélion

Visite du Musée archéologique qui renferme une immense collection de stèles, de vases, d'ustensiles et de bijoux de l'époque hellénistique. Continuation par le village typique de Makrinitisa, juché sur la montagne. A la « maison de café », vous pourrez admirer les fresques du peintre Theofilos. **Prix : 50 €/pers.**

JOUR 4 - MYTILENE

Jeudi 6 octobre 2016 - 8h / 18h

Mytilène est célèbre dès l'Antiquité pour la qualité de ses vins, de son bois de construction et de son marbre bleu clair.

Visitez son théâtre romain ainsi que le Kastro datant du 14^{ème} siècle. Profitez des magnifiques plages Kalloni et Petra pour vous ressourcer. Aux alentours de la ville, découvrez les nombreux villages aux maisons multicolores teintées d'influence ottomane. Accordez-vous une pause gustative avec l'ouzo et l'huile d'olive de l'île, réputés dans toute la Grèce.

> EXCURSIONS OPTIONNELLES

Village d'Agiassos

Accroché au versant du Mont Olympos, ses maisons aux balcons de bois et ses ruelles pavées en font un des villages les plus pittoresques de l'île. L'usine de Vranas (aujourd'hui musée), construite en 1887, a été une des premières à utiliser la force de la vapeur pour ses pressoirs à huile. **Prix : 55 €/pers.**

OU

Village de Plomari

Visite du village et des anciennes distilleries d'ouzo avec dégustation. Plomari, la seconde ville de l'île, possède une architecture typique et une station balnéaire. **Prix : 50 €/pers.**

Mytilène



Syros



JOUR 5 - SYROS

Vendredi 7 octobre 2016 - 6h / 14h

Riche de son passé et de ses monuments anciens, Syros possède d'étonnantes constructions néoclassiques à flanc de rochers !

Succombez à la beauté de cette île, à ses belles plages et ses paysages verdoyants. Découvrez Ermoupolis, la ville d'Hermès, à travers ses ruelles, ses escaliers et ses maisons qui n'en finissent pas d'escalader la colline. Dominant la ville, l'église de la résurrection impressionne par ses trois nefs, son dôme bleu et ses clochers. La ville s'enorgueillit de sa vie culturelle avec son théâtre Apollon, réplique miniature de la Scala de Milan, le quartier Ta Vaporía ou encore les nombreuses églises, parsemées dans la ville.

> EXCURSIONS OPTIONNELLES

Découverte de Syros

Centre administratif, commercial et culturel, Syros est la capitale des Cyclades. Ermoupoli « la suzeraine des Cyclades » est le chef-lieu et port de Syros. Construite en amphithéâtre, elle ne manque pas de prestance avec ses édifices néoclassiques, ses vieilles demeures patriciennes, ses places et ses églises. Au centre de la ville, on peut admirer l'imposant Hôtel de Ville et le théâtre municipal, réplique en miniature de la Scala de Milan. Ano Syros - « la haute ville » - est le quartier médiéval construit au 13^{ème} siècle par les Vénitiens. La plupart de ses habitants sont aujourd'hui catholiques. Ano Syros a conservé en grande partie son aspect médiéval grâce à ses remparts, ses venelles et ses arcades. La vue depuis Ano Syros est unique. **Prix : 40 €/pers.**

JOUR 6 - LE PIRÉE

Samedi 8 octobre 2016 - 7h / 23h

Découvrez Athènes, berceau de la civilisation occidentale et capitale vivante. Réaménagée en 2004, elle est devenue une ville très agréable et facile à visiter. Prenez le temps de découvrir les merveilles que sont l'Acropole et le Parthénon, témoignant du riche passé historique de la ville. Vous serez ensuite envoûtés par l'énergie créative de la ville et ses rues vibrantes bordées de cafés et rébétikos. Le climat y est agréable et la nature entourant la ville apporte de la douceur dans l'air.

> EXCURSIONS OPTIONNELLES

Épidaure, Mycènes et le canal de Corinthe (journée entière, déjeuner inclus)

Visite du théâtre d'Épidaure, le mieux conservé des théâtres antiques, il pouvait accueillir 12 000 personnes. Après un déjeuner de spécialités locales, vous visiterez Mycènes, le port le plus puissant du monde grec jusqu'en 1100 av. J.-C. On peut y admirer la Porte des Lions, les plus anciennes sculptures d'Europe. Visite du tombeau d'Agamemnon. Sur la route vers le Pirée, vous vous arrêterez au canal de Corinthe. **Prix : 100 €/pers.**

OU

Athènes (journée entière, déjeuner inclus)

Départ en autocar pour le canal de Corinthe. Le projet de construction de ce canal est attribué à Néron, il fallut cependant attendre le XIX^e siècle pour que le canal voie le jour. À Athènes, tour de la ville et découverte de l'Acropole dominée par le Parthénon aux majestueux Propylées. Au pied de la colline sacrée, se trouvent aussi le théâtre antique de Dionisos et l'Odéon d'Hérode Atticus. Après le déjeuner, visite du musée de l'Acropole. Temps libre dans le pittoresque quartier de Plaka. **Prix : 130 €/pers.**

OU

Visite du musée de l'Acropole

Situé au pied de l'Acropole, ce bâtiment, tout de verre et d'acier, exploite parfaitement la lumière naturelle pour mettre en valeur les quelques 4 000 pièces exceptionnelles qui y sont exposées. Elles proviennent des monuments de l'Acropole et présentent l'histoire et la fonction de ce centre religieux, dédié à la déesse Athéna. **Prix : 50 €/pers.**

JOUR 7 - MONEMVASIA

Dimanche 9 octobre 2016 - 7h30 / 15h

Cette cité médiévale intacte semble tout droit sortie d'une fresque byzantine !

Au pied d'un rocher fortifié formant une presqu'île qui lui a valu le surnom de « Gibraltar de l'est », cette ville est un vrai bijou. Découvrez « le Kastro » la vieille ville dont l'accès se fait uniquement à pied. Ses ruelles regorgent de petits commerces artisanaux et de restaurants aux saveurs méditerranéennes. L'église et l'ancienne cathédrale de Cristos Elkomenos, patron de la ville, se trouvent sur l'unique place publique de la cité médiévale. Ce n'est qu'une fois arrivé à la citadelle, nichée dans les hauteurs, que vous apprécierez la vue exceptionnelle.

Découverte de Monemvasia

Monemvasia est une citadelle byzantine et vénitienne construite sur un immense rocher. Ce Gibraltar grec fut, au fil des siècles, une escale commerciale importante commandant l'entrée de la mer Egée. Citadelle réputée imprenable, elle succombe néanmoins au siège de Guillaume II de Villehardouin. Une fois son pont unique franchi, vous serez charmés par cette cité médiévale aux ruelles étroites et aux anciennes demeures s'élevant paresseusement le long de la ville basse et surplombée de son Kastro.

Prix : 30 €/pers.

> EXCURSIONS OPTIONNELLES



Héraklion

JOUR 8 - SANTORIN

Lundi 10 octobre 2016 - 7h / 15h

Formée par le cratère d'un volcan à moitié enfoui sous l'eau, Santorin, une des îles de l'archipel des Cyclades, affiche sans aucun doute l'un des spectacles les plus remarquables de la Méditerranée. Le bleu s'étend à perte de vue, du ciel à la mer en passant par les fenêtres et les coupes des églises. La caldeira de Santorin, baie délimitée par les différentes îles de l'archipel, est époustouflante. Vous serez émerveillés par la beauté des petits villages pittoresques avec leurs maisons blanches incrustées dans la roche et leurs toits bombés.

Les villages d'Oïa et de Fira

L'île actuelle de Santa Irini (Sainte Irène), aussi appelée Thira, naît au cours de l'éruption volcanique survenue vers 1600 av. J.-C. L'arrivée offre un spectacle inoubliable. Le bleu profond de la mer, les pentes sombres de la falaise couronnée par des amas de petits cubes blancs que sont les maisons des villages d'Oïa et de Fira, la capitale de l'île. De Fira (Thira), perchée au bord d'un précipice rocheux, vous contemplez les deux îlots volcaniques des Kaménés et ses ruelles labyrinthiques. Oïa, village traditionnel est réputé pour le style de ses maisons et sa vue sur sa spectaculaire caldeira. **Prix : 45 €/pers.**

> EXCURSIONS OPTIONNELLES

JOUR 9 - HERAKLION

Mardi 11 octobre 2016 - 7h

L'île qui a donné naissance à la légende du Minotaure est devenue un haut-lieu de la vie méditerranéenne. La Crète est réputée pour sa douceur de vivre et ses magnifiques paysages mais également pour sa culture. La ville de Héraklion permet d'accéder aux sites majeurs qui font revivre son histoire riche et ses mythes fondateurs : de la Cathédrale Agios Titos à la Cathédrale Agios Minas en passant par la Basilique Saint-Marc sans oublier les vestiges du palais de Minoen de Knossos à quelques kilomètres. Explorez la Crète, ses nombreux villages aux ruelles étroites teintées d'influence vénitienne, ses merveilles naturelles comme les grottes de Matala ou encore l'imposant massif des Montagnes Blanches. Nuit à quai.

> EXCURSIONS OPTIONNELLES

Palais de Knossos – Musée Archéologique et ville d'Héraklion

A 5 km d'Héraklion, sur une colline à côté du fleuve Kairatos, on découvre les somptueux vestiges du Palais Minoen de Knossos. Ce site imposant fut habité dès l'époque néolithique mais le premier palais fut bâti vers 1900 av. J.-C. Retour à Héraklion pour la visite du Musée archéologique, l'un des plus importants de Grèce. Il renferme la presque totalité des trouvailles faites en Crète, témoins de la civilisation minoenne. Tour de ville en car, puis temps libre à pied pour flâner au marché public. **Prix : 60 €/pers.**

OU

La Crète du Sud : Gortys – Phaestos – Matala (journée entière, déjeuner inclus).

Après le débarquement, départ pour le Sud de la Crète. Visite de Phaestos, le deuxième grand ensemble palatial de la Crète minoenne. Gortys est une ville qui connut une grande prospérité à l'époque romaine. Matala est village réputé pour ses grottes naturelles qui furent certainement utilisées à l'origine par les premiers chrétiens de l'île comme sépultures.

Prix : 110 €/pers.

OU

La Crète de l'Ouest : La Canée – Réthymnon – Le monastère d'Arkadi (journée entière, déjeuner inclus).

Sur la route menant à La Canée, vue sur l'imposant massif des Montagnes Blanches (Lefka Ori) et sur la baie de Souda (port de La Canée).

La magie de La Canée (Kydonia) réside dans ses minarets, ses palais vénitiens et les rues étroites de la vieille ville, le vieux port vénitien, la Loggia, l'arsenal, le traditionnel marché couvert. Revenant sur Héraklion, visite de la vieille ville de Réthymnon, située entre le mont Psiloritis et les contreforts des Montagnes Blanches. Ses monuments vénitiens, ses mosquées, sa fontaine Rimondi, la Fortezza, les minarets, sont tant de témoins du charme de son passé post-byzantin et surtout vénitien. Près de Réthymnon se trouve le monastère d'Arkadi qui fut le centre d'activités révolutionnaires. **Prix : 100 €/pers.**

JOUR 10 - HERAKLION

Mercredi 12 octobre 2016 - Débarquement

À l'arrivée, transfert à l'aéroport. Retour par vol spécial ou régulier vers Paris ou Marseille.

**UNE RÉDUCTION DE - 10 %
SUR LES EXCURSIONS POUR TOUTE
RÉSERVATION D'UNE EXCURSION PAR JOUR.**

Note importante : l'itinéraire ainsi que les escales peuvent être modifiés notamment en raison des conditions climatiques. Seul le commandant de bord est habilité à prendre ces décisions. Le programme peut être modifié en raison de manifestations culturelles locales ou d'impératifs techniques. Les excursions optionnelles seront réalisées si elles réunissent un minimum de 30 participants à chaque fois.

Le navire de votre croisière le M/S Astoria



D'inspiration Art déco, son décor et son mobilier composent un cadre soigné et confortable. Un éclairage chaleureux et un habillage de bois clair et de cuivre soulignent son design élégant.



SCIENCE & VIE

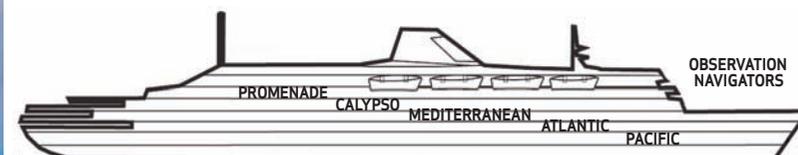




Le M/S ASTORIA rénové en 2010, possède le charme des navires d'autrefois, de ceux qui ont une âme. Ce paquebot à taille humaine dispose d'un atout essentiel : en accueillant 500 passagers seulement, il se distingue radicalement des grands paquebots actuels. Ses nombreux espaces contribuent à créer une atmosphère extrêmement chaleureuse et conviviale. Certains sont intimistes : les salons, salles de jeu ou de lecture ; et d'autres sont grandioses : l'auditorium ou la remarquable salle de spectacle.

FICHE TECHNIQUE DU M/S ASTORIA

Le M/S Astoria



Capacité d'accueil	500
Membres d'équipage.....	280 personnes
Nombre total de cabines	262
Nombre de Ponts passagers	7
Longueur.....	160,1 mètres
Largeur.....	21,03 mètres
Vitesse de croisière	15 noeuds

LES ÉQUIPEMENTS DE VOTRE CROISIÈRE

PLAISIRS GOURMANDS :

Restaurant Olissipo • Buffet Lotus • Lounge et des bars aux ambiances différentes

BIEN-ÊTRE & SPORT :

Espace bien-être • Salon de beauté (prestation payante)
• Sauna • Salle de gymnastique • Centre médical

DIVERTISSEMENTS :

Auditorium • Espace Internet (service payant) • Bibliothèque
• Boutique (articles détaxés) • Chapelle • Piscine • Salle de spectacle • Salle de jeux de cartes avec tables de bridge

1 - LES CATÉGORIES DES CABINES ET LES PONTS PASSAGERS

CABINE INTÉRIEURE



Profitez d'un espace intérieur agréable et d'un budget maîtrisé. D'une superficie de 12m², vous y retrouverez deux lits jumeaux pouvant être réunis en un lit double dans certaines cabines (certaines cabines sont également équipées de 1 ou 2 couchettes hautes supplémentaires) une salle de bains avec une baignoire et un WC.

Vous disposerez également de l'équipement nécessaire pour répondre à tous vos besoins (espace de rangement, climatisation réglable individuellement, télévision, téléphone, sèche-cheveux, coffre-fort).

CABINE EXTÉRIEURE VUE MER



Profitez d'un espace confortable et appréciez la vue des paysages qui défilent depuis le hublot ou sabord de votre cabine. D'une superficie de 12m², vous y retrouverez deux lits jumeaux pouvant être réunis en un lit double dans certaines cabines (certaines cabines sont également équipées de 1 ou 2 couchettes hautes supplémentaires), une salle de bains avec une baignoire et un WC.

Vous disposerez de l'équipement nécessaire pour répondre à tous vos besoins ainsi qu'une grande qualité de service.

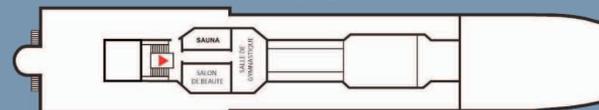
CABINES DE LUXE ET SUITES



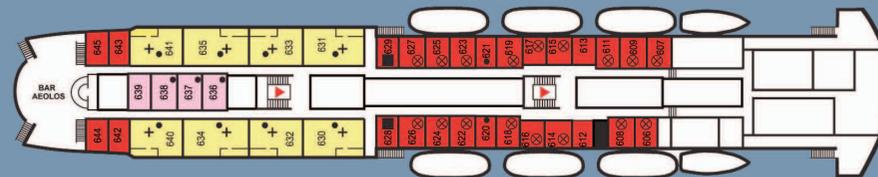
Profitez pleinement de votre croisière dans un grand espace de 18m² (jusqu'à 30m² pour les Suites de luxe), donnant sur la mer (sabord) et les magnifiques paysages de l'itinéraire. Vous y retrouverez un coin salon avec un canapé et une table (certains canapés peuvent être convertis en lit d'appoint pour accueillir une troisième personne), deux lits jumeaux pouvant être rapprochés dans une grande majorité de cabines en un grand lit double et une salle de bains avec une baignoire et un WC. Les Suites de luxe avec balcon et les Junior Suites sont équipées d'un bain à remous.

M/S Astoria

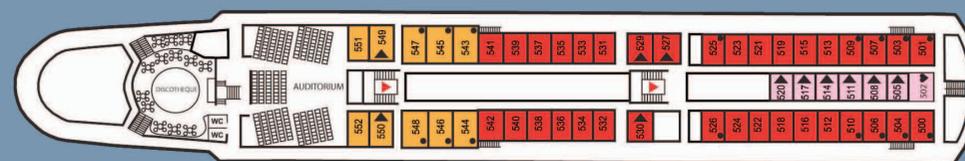
Pont OBSERVATION



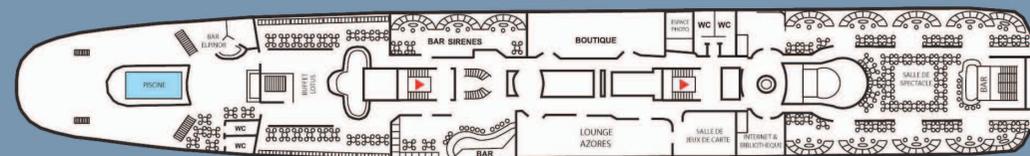
PONT NAVIGATORS



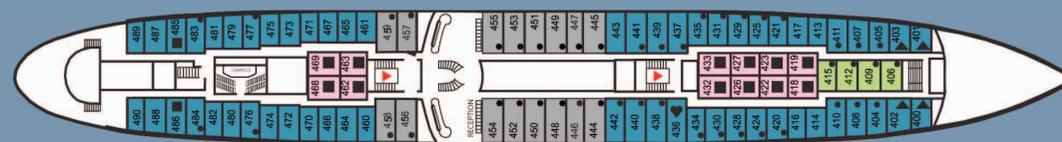
Pont PROMENADE



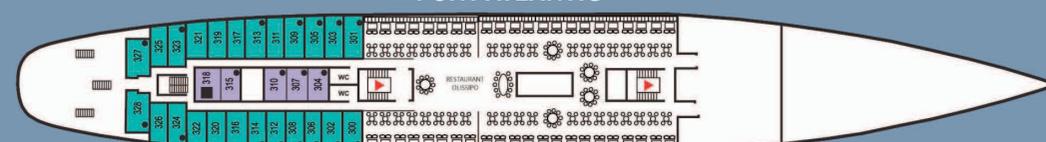
PONT CALYPSO



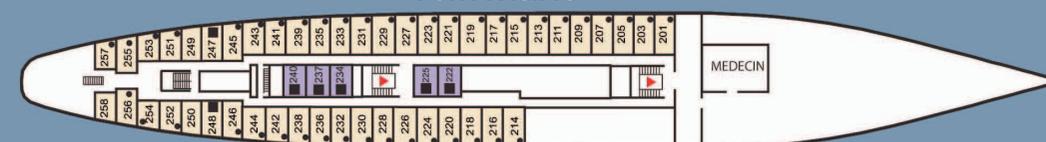
PONT MEDITERRANEAN



PONT ATLANTIC



PONT PACIFIC



2 - LES CONDITIONS TARIFAIRES

PRIX EN EUROS PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE AU DÉPART DE PARIS			
CAT.	TYPE DE CABINE	PONT	PRIX
1	Cabine intérieure standard	Pacific, Atlantic	1880 €
2	Cabine intérieure supérieure	Mediterranean, Promenade, Navigators	2235 €
2s	Cabine intérieure individuelle	Mediterranean	2450 €
3	Cabine extérieure standard	Pacific	2685 €
4	Cabine extérieure standard	Atlantic	2850 €
5	Cabine extérieure standard	Mediterranean	2990 €
6	Cabine extérieure premium	Promenade, Navigators	3090 €
7	Cabine De Luxe	Promenade	3625 €
8	Suite junior	Mediterranean	4330 €
9	Suite De Luxe avec balcon	Navigators	5390 €

Supplément personne seule : 50 % du prix (non applicable à la catégorie 9).

CABINE INTÉRIEURE

 Standard
Ponts : Pacific, Atlantic

 Supérieure
Ponts : Mediterranean, Promenade, Navigators

 Individuelle
Pont : Mediterranean

CABINE EXTÉRIEURE VUE MER

 Standard
Ponts : Pacific, Atlantic

 Standard
Ponts : Pacific, Atlantic

 Premium
Ponts : Promenade, Navigators

CABINES DE LUXE ET SUITES

 Suite junior
Pont : Mediterranean

 Suite de luxe
Pont : Promenade

 Suite de luxe
Pont : Navigators

FORMALITÉS : Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

CE PRIX **SCIENCE&VIE** COMPREND :

- Le transport aérien A/R Paris ou Marseille sur vol spécial ou régulier (capacité limitée au départ et retour de Marseille)
- Les taxes aériennes et les taxes de port
- L'hébergement à bord dans la catégorie de cabine choisie
- La pension complète, l'eau, le vin, thé ou café pendant les repas à bord
- Le programme exclusif de la croisière Science&Vie et une équipe dédiée
- Une série de conférences dispensées par un spécialiste de la région
- Le port des bagages, les pourboires au personnel de bord
- Toutes les activités et animations à bord (cocktails, soirée du Commandant, ateliers, spectacles, conférences)
- L'assurance assistance-rapatriement

NON INCLUS :

- les boissons autres que celles mentionnées
- les excursions optionnelles
- les dépenses à caractère personnel
- l'assurance annulation

 **ivages du Monde**

RENSEIGNEMENTS & RESERVATION

01 41 33 59 60

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 18H

Pour toute autre information, vous pouvez contacter l'équipe croisières de Science&Vie : voyages@mondadori.fr

L'esprit des croisières **SCIENCE&VIE**



LA QUALITÉ DE NOS CROISIÈRES NE DOIT RIEN AU HASARD :

Chaque mois, Science&Vie cherche à être au plus près des attentes de ses lecteurs. Pour nos croisières, c'est pareil ! Notre équipe tourisme sélectionne des croisières et des programmes scientifiques sur mesure.

Nous nous sommes associés avec des armateurs réputés pour leur professionnalisme, leur fiabilité et leur grande qualité de service et nous vous proposons aujourd'hui une prestation « sur mesure » et exclusive aux Croisières Science&Vie.



L'ENGAGEMENT DE SCIENCE&VIE CROISIÈRES, C'EST DE VOUS PROPOSER :

- ✓ Un programme de conférences scientifiques élaboré avec la rédaction.
- ✓ Des invités de prestige qui ont à cœur de vous faire partager leur savoir et leur passion.
- ✓ Des prestations à bord exclusives : une équipe dédiée, des espaces privatisés.
- ✓ Des tarifs spécialement négociés pour vous, 100% transparents.
- ✓ Le plaisir de voyager en compagnie d'autres lecteurs passionnés comme vous par la culture scientifique.
- ✓ Des croisières de très grande qualité. Des navires sélectionnés pour leur confort, leur qualité de service à bord et une sélection des meilleurs guides.

Votre satisfaction est notre réussite !

POUR RÉSERVER C'EST TRÈS SIMPLE :

EN PRÉCISANT LE NOM DE VOTRE MAGAZINE



INFORMATIONS AU

01 41 33 59 60

Du lundi au vendredi de 9h à 18h



PAR COURRIER

(en renvoyant le bulletin d'inscription/contrat de vente dûment complété)

**Rivages du Monde
La Croisière Science&Vie
des grands explorateurs
19, rue du 4 septembre - 75002 Paris**



PAR MAIL

(en renvoyant le bulletin d'inscription/contrat de vente dûment complété)

info@rivagesdumonde.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe Croisières de Science&Vie : voyages@mondadori.fr

2. PRIX DE VOTRE CROISIÈRE

CAT.	TYPE DE CABINE	PONT	OCCUPATION DOUBLE	NOMBRE DE PERS.	TOTAL À RÉGLER EN EUROS
1	Cabine intérieure standard	Pacific, Atlantic	1880 €	X	€
2	Cabine intérieure supérieure	Mediterranean, Promenade, Navigators	2235 €	X	€
2s	Cabine intérieure individuelle	Mediterranean	2450 €	X	€
3	Cabine extérieure standard	Pacific	2685 €	X	€
4	Cabine extérieure standard	Atlantic	2850 €	X	€
5	Cabine extérieure standard	Mediterranean	2990 €	X	€
6	Cabine extérieure premium	Promenade, Navigators	3090 €	X	€
7	Cabine De Luxe	Promenade	3625 €	X	€
8	Suite Junior	Mediterranean	4330 €	X	€
9	Suite De Luxe avec balcon	Navigators	5390 €	X	€
TOTAL RÉSERVATION					€
TOTAL EXCURSION (CI-DESSOUS)					€
TOTAL GÉNÉRAL					€

Je souhaite bénéficier de l'assurance annulation et souscrire un contrat pour un montant de 4,5% de mon forfait global OUI O NON
IMPORTANT, vous n'avez rien à calculer, le montant de cette assurance sera automatiquement ajouté par nos soins sur votre confirmation d'inscription.
<http://www.rivagesdumonde.fr/a-propos/assurance-voyageurs>

Supplément pour une cabine double à usage individuel : 50 %. Non applicable à la catégorie 9.

3. EXCURSIONS SPÉCIALES OPTIONNELLES

(VOIR DÉTAILS DANS LA BROCHURE)

- Visite de Thessalonique - Prix : 50€/pers
- Verghina - Prix : 60€/pers
- Pella - Prix : 60€/pers
- Les Météores - Prix : 125€/pers (journée entière, déj. inclus)
- Volos et le Mont Pélion - Prix : 50€/pers
- Village d'Agiossios - Prix : 55€/pers
- Village de Plomari - Prix : 50€/pers
- Découverte de Syros - Prix : 40€/pers
- Épidaure, Mycènes et le canal de Corinthe - Prix : 100€/pers (journée entière, déj. inclus)
- Athènes - Prix : 130€/pers (journée entière, déj. inclus)
- Visite du musée de l'Acropole - Prix : 50€/pers
- Découverte de Monemvasia - Prix : 30€/pers
- Les villages d'Oïa et de Fira - Prix : 45€/pers
- Palais de Knossos - Musée Archéologique et ville d'Héraklion - Prix : 60€/pers
- La Crète du Sud : Gortys - Phaestos - Matala - Prix : 110€/pers (journée entière, déj. inclus)
- La Crète de l'Ouest : La Canée - Réthymon - le monastère d'Arcadi - Prix : 100€/pers (journée entière, déj. inclus)
- Ile de Spinalonga - Agnios Nicolas - Prix : 110€/pers (journée entière, déj. inclus)

(MERCİ DE COCHER LES EXCURSIONS QUI VOUS INTÉRESSENT ET DE REPORTER LE TOTAL CI-DESSUS)

UNE RÉDUCTION DE -10 % SUR LES EXCURSIONS POUR TOUTE RÉSERVATION D'UNE EXCURSION PAR JOUR.

4. MODE DE RÈGLEMENT

Afin de pouvoir confirmer et enregistrer votre réservation, nous vous demandons :

- de nous retourner ce document signé et complété,
- de verser un acompte à la réservation de 30% du montant total (si la réservation s'effectue à plus de 45 jours du départ)

Soit un acompte de € par Chèque libellé à l'ordre de Rivages du Monde Carte bancaire

Règlement du solde :

- Le solde est à régler au plus tard 45 jours avant le départ, soit avant le 19 août 2016.
70% du montant total, soit € par Chèque libellé à l'ordre de Rivages du Monde Carte bancaire

ATTENTION :

- Tout règlement par chèque (à l'ordre de Rivages du Monde) devra être accompagné d'une photocopie de la carte d'identité du porteur du compte-chèque.
- Tout règlement intervenant à moins de 15 jours avant le départ devra être effectué par carte bancaire uniquement.

Le dépliant assurances est disponible sur demande ou téléchargeable sur le site : <http://www.rivagesdumonde.fr/a-propos/conditions-generales-de-vente>

Pour confirmer la réservation, il est impératif de bien faire figurer toutes les informations pour effectuer le règlement et le débit de carte bancaire.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CARTE DE CRÉDIT

Je soussigné(e) M. / Mme
autorise Rivages du Monde à débiter ma carte de crédit :

- Visa/Visa premier Numéro de carte :
- Eurocard Mastercard Date d'expiration : / Cryptogramme :

Votre signature (obligatoire) :

L'acompte à la réservation de 30% du montant total, soit : € + le solde (70%) soit un montant de €
45 jours avant le départ

Je déclare m'être renseigné(e) sur les formalités administratives et sanitaires (notamment passeport, visa, vaccins) et précautions médicales me concernant et concernant les personnes qui m'accompagnent ainsi que sur les risques inhérents au voyage (notamment risques pays, conditions climatiques et météorologiques) sur le site www.diplomatie.gouv.fr et déclare les assumer.
Je déclare en outre accepter les conditions générales de vente Rivages du Monde (conditions générales de transport, conditions d'assurance) et les conditions du voyage et les informations figurant sur notre brochure annuelle 2016 ou sur notre site internet : <http://www.rivagesdumonde.fr/a-propos/conditions-generales-de-vente> et <http://www.rivagesdumonde.fr/a-propos/assurance-voyageurs>, dont j'ai dûment pris connaissance et que j'ai porté à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptés.

Votre signature

(précédée de la mention "lu et approuvé") :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En application des dispositions de l'article R211.12 du code du tourisme, les articles R211-3 à R211-11 sont rappelés ci-après

ARTICLE R211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

ARTICLE R211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

ARTICLE R211-4 Préablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R. 211-10 et R.211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R.211-15 à R.211-18.

ARTICLE R211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

ARTICLE R211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R.211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

ARTICLE R211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

ARTICLE R211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ARTICLE R211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R.211-4, l'acheteur peut, sans préjuder des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
 - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.
- ARTICLE R211-10** Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par

tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception : l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ARTICLE R211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Prix : Les prix indiqués dans cette brochure ont été établis sur la base des données économiques connues au 29/09/2015. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un nombre de nuits qui ne correspond pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si, en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs, la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée ou un départ tardifs, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

Les prix comprennent : Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double. L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquiescement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. L'inscription d'une personne seule dans une chambre ou une cabine à partager donne lieu à l'acceptation préalable d'un risque de supplément individuel en cas de non remplissage de la dite cabine. Dans ce dernier cas, le client est informé au plus tard 21 jours avant le départ. Sont généralement exclus des forfaits, les boissons, les visas et les frais d'obtention, les assurances non obligatoires, les gratifications, les visites optionnelles. Les taxes aériennes ou portuaires de même que les montants afférents aux formalités administratives indiqués dans cette brochure sont ceux connus au 29/09/2015. Ils peuvent être révisés de plein droit et sans préavis de l'organisateur qui n'agit en la matière qu'au titre de collecteur pour le compte des organismes et institutions concernés. Les prix de vente sont exprimés en TTC c'est-à-dire qu'ils incluent les taxes de port et les taxes aériennes, le montant de ces taxes étant toutefois toujours mentionné et correspond aux montants connus lors des calculs des prix et sont toujours sujet à révision.

Révision des prix : Tous nos prix sont calculés selon les indices économiques connus au 29/09/2015 et notamment en considérant les taux de change suivants : 1€ = 1,10 USD. En règle générale les taux de change ne peuvent affecter que les prix des excursions. Les prix des excursions payables en devise étrangère pourront donc être révisés dans les cas où la variation du taux de change sera supérieure à 5 % et ce jusqu'à 30 jour avant le départ. Les montants des taxes aériennes et portuaires sont donnés à titre indicatif et relèvent exclusivement des autorités régulatrices. En cette matière, Rivages du Monde n'agit qu'en qualité de collecteur. Ils peuvent donc être modifiés sans préavis. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 30 jours avant la date de départ.

Navigation : Les horaires des escales ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. À bord de nos bateaux, seul le commandant en charge de la sécurité des passagers, est habilité à définir les conditions de la navigation. La navigation prévue à l'origine peut être modifiée en fonction de différents facteurs comme le brouillard, des vents forts générant des tempêtes et une détérioration des conditions météorologiques en général. Les modifications d'itinéraire ou d'horaires sont particulièrement fréquentes dans le Nord et le Grand Nord où les conditions climatiques sont sujettes à des variations importantes dans un laps de temps très court. Dans ces divers cas, la navigation peut accuser des retards, et le commandant peut même être amené à supprimer ou inverser des escales prévues, ces mesures étant toujours prises, avec comme finalité, la préservation de la sécurité des passagers. Toute modification d'itinéraire imputable à ces conditions ne pourra donner lieu à une quelconque indemnisation. En revanche, l'organisateur s'efforcera, si les conditions le permettent, d'élaborer un programme de substitution. Par ailleurs, il peut arriver qu'en fonction des accostages (près des quais, ou près d'un autre navire) les hublots ou les sabords des cabines soient obstrués un certain temps. Ces événements sont totalement imprévisibles et dépendent exclusivement des autorités portuaires. L'organisateur décline toute responsabilité en de tels cas. En fonction des escales

prévus, les débarquements s'effectuent soit directement à quai en utilisant une passerelle, soit par chaloupe lorsque le navire est en rade. Les programmes peuvent être également modifiés en raison de manifestations culturelles ou d'impératifs techniques ou par décision administrative des autorités locales (fermeture intempestive de lieux publics, ou de bâtiments publics).

Intervenants à bord : Dans de nombreux cas, nos programmes de croisière prévoient l'intervention à bord de conférenciers, personnalités et artistes. La participation de ces diverses personnes s'entend sous réserve d'empêchement inopiné. Pour le cas où une ou des personnes intervenantes seraient empêchées de participer à la croisière, Rivages du Monde pourvoira au remplacement de ces intervenants en veillant à ce que ces remplacements permettent une qualité de prestation de niveau similaire.

Dénomination des bateaux : Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou le cas échéant d'une catégorie supérieure. La substitution d'un bateau par un autre peut être opérée soit à la suite d'une avarie technique empêchant la navigation, soit par la vente du bateau opérée par le propriétaire.

Transports internationaux : Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires (en cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la direction de l'Aviation Civile française). Les horaires de vols ou de transports des passagers sont donnés à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Des modifications peuvent survenir, y compris en dernière minute. Nous ne saurions être tenus pour responsables des frais engagés par ces modifications (réservations d'hôtel, correspondances vers et depuis l'aéroport de départ...) et vous recommandons fortement de ne pas prévoir d'obligations professionnelles et/ou de temps de transit/correspondance trop court le jour du départ, ou la veille, ainsi que le jour du retour, ou le lendemain. En cas de retard dans l'acheminement des passagers, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs qui prendront les mesures nécessaires en fonction des réglementations auxquelles ils sont soumis. Nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés par ces modifications. Un siège non utilisé à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Toutefois, nos passagers peuvent faire le choix de se rendre, et de repartir du navire par leurs propres moyens (port/port) en contrepartie d'une déduction tarifaire accordée par l'organisateur du voyage et correspondant au cout TTC du transport prévu initialement en brochure. Dans ce cas, les passagers devront se conformer aux lieux et horaires de convocation indiqués par l'organisateur du voyage.

Inscription : Toute inscription à l'un de nos programmes implique le jour de la signature du contrat de vente le versement d'un acompte représentant 30 % (sauf Avantage + : 100 %) du montant total du voyage considéré. Le solde est à verser intégralement un mois avant chaque départ. Le non-respect du terme du règlement du solde implique l'annulation du voyage sans que le client puisse se prévaloir de cette annulation. Toute inscription intervenant à moins de trente jours du départ considéré implique le règlement intégral du voyage au moment de l'inscription.

Conditions d'annulation : En cas d'annulation par le client le barème des frais d'annulation sera le suivant (sauf mention spécifique en brochure) :

- + de 120 jours avant le départ : 130 euros de frais de dossier par personne
- entre 119 et 60 jours : 10 %
- entre 59 et 30 jours : 30 %
- entre 29 et 20 jours : 50 %
- entre 19 et 2 jours : 80 %
- moins de 2 jours : 100 %

Les visas ne sont pas remboursables si la prestation a été effectuée. Toute annulation doit être stipulée par écrit et par lettre recommandée à l'organisateur. Par ailleurs, aucun remboursement ne sera accordé si le client ne peut présenter le jour du départ les documents de voyages exigés par les autorités françaises ou les autorités du ou des pays de destination. Enfin, nous ne saurions être responsables pour toute non-présentation liée à un retard de pré-acheminement ferroviaire, routier ou aérien pour quelques raisons que ce soit y compris pour des raisons de force majeure.

Assurances facultatives : Les programmes de cette brochure incluent l'assurance assistance rapatriement. Toutefois, nous vous conseillons vivement de souscrire à l'une des options que nous vous proposons : Multirisques (annulation, bagages et interruption de séjour), Multirisques Haute Contribution (voyages supérieurs à 8 000 € par pers.) et Assurance Complémentaire Carte Bancaire Haut de Gamme.

Ces options vous seront proposées lors de votre inscription.

Formalités administratives : Les formalités administratives sont indiquées dans les brochures Rivages du Monde et concernent exclusivement les formalités applicables aux personnes de nationalité française.

Responsabilité civile : Nous sommes obligatoirement couverts en responsabilité civile professionnelle par Hiscox : 19, rue Louis Le Grand - 75002 Paris.

Visuels : Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.